

Charte du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux



Rivière-Ouelle

Considérant que :

- ◆ Le paysage culturel patrimonial est un bien commun dont la responsabilité revient autant à l'individu qu'à la collectivité qui l'habite ou le fréquente.
- ◆ Les paysages de Rivière-Ouelle, particulièrement ceux du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux, sont au cœur de la qualité du cadre de vie local.
- ◆ Le paysage du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux présente des qualités naturelles et culturelles remarquables, reconnues par le milieu et par les visiteurs et il constitue un attrait touristique indéniable.
- ◆ Le quai de Pointe-aux-Orignaux est un lieu de rencontre et de sociabilité.
- ◆ Les composantes naturelles et bâties du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux sont intimement liées. Ce paysage toujours en évolution est toutefois fragile et sensible.
- ◆ L'ensemble des usagers du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux doivent agir pour maintenir la qualité de ces paysages et en faire la mise en valeur.

En conséquence, j'adhère à la présente charte et je reconnais l'importance de :

- ◆ Protéger les caractéristiques naturelles du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux ;
- ◆ Préserver le patrimoine bâti de ce territoire et la beauté du cadre bâti ;
- ◆ Reconnaître et valoriser la pêche à l'anguille comme un important patrimoine immatériel faisant partie du paysage et de l'identité locale ;
- ◆ Préserver la qualité visuelle de ce territoire et les vues ouvertes sur l'estuaire ;
- ◆ Préserver les caractéristiques paysagères distinctives du territoire et continuer à embellir le secteur par des aménagements paysagers de qualité qui s'intègrent de façon harmonieuse dans le milieu ;
- ◆ Protéger et mettre en valeur le patrimoine archéologique ;
- ◆ Mettre en place des activités culturelles, récréatives et communautaires qui respectent l'ambiance et les valeurs paysagères du lieu.

Signature : _____ Date : _____

Un paysage culturel patrimonial, c'est un « territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservées et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire ».